

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
M ^{me} Lise Renaud, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 128570	2009-10-02(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Maurice Soulard, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre M. Denis Drouin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre	1 ^{er} mars 2010 (10h30)	Cour fédérale située au Palais de justice de Québec, 300 boul. Jean-Lesage, Québec, salle 5.02B	13 chefs pour avoir fait défaut de placer les intérêts des assurés et de tout client éventuel avant les siens ou ceux de toute autre personne ou institution (<i>article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	Audition des représentations sur sanction
Pierre Fecteau, courtier en assurance de dommages (radié provisoirement)	2009-10-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages,	3 mars 2010 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	2 chefs pour avoir agi à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession (<i>article 37 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	Audition des représentations sur sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Certificat n° 112070		membre Ian Cytrynbaum, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre			1 chef pour avoir fait des représentations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (<i>article 15 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	
Benoit Mayer, expert en sinistre Certificat n° 123354	2009-09-01(E)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Gilles Beaulieu, expert en sinistre, membre M. Claude Gingras, expert en sinistre, membre	8, 9, 10 et 11 mars 2010 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	2 chefs pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et employés respectent les dispositions de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et celles de ses règlements (<i>article 2 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 1 chef pour avoir fait défaut de présenter au sinistré deux contrats dont l'un prévoit une rémunération sur une base horaire et l'autre une rémunération sur la base d'un pourcentage (<i>article 48 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>); 1 chef pour avoir fait de fausses représentations quant à son niveau de compétence ou à l'efficacité de ses services ou quant à ceux de son cabinet ou de sa société autonome (<i>article 27 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 1 chef pour avoir retenu les sommes	Audition de la plainte disciplinaire

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					d'argent d'un sinistré (<i>article 44 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 1 chef pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services rendus (<i>article 21 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>);	
Antonino Cirrincione, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 107279 et Eugénia Izzo, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 116867	2009-12-02(C) 2009-12-03(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Ian Cytrynbaum, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre M. Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre	15, 16 et 23 mars 2010 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<u>Pour le dossier Antonino Cirrincione :</u> 3 chefs pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et celles de ses règlements (<i>article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir fait défaut de recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (<i>article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>); 1 chef pour avoir entravé, directement ou indirectement, le travail du syndic (<i>article 35 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); <u>Pour le dossier Eugénia Izzo :</u> 1 chef pour avoir entravé, directement ou	Audition des plaintes disciplinaires

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					indirectement, le travail du syndic (<i>article 35 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	
Frank Cianciulli, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 107248	2009-12-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Francine Tousignant, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre M. Carl Hamel, C.d.A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre	18 mars 2010 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	3 chefs pour avoir agi à l'encontre et à l'honneur de la dignité de la profession de représentant en assurance de dommages (<i>article 37 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir fait une déclaration fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (<i>article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (<i>article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	Audition de la plainte disciplinaire

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Sylvie Guillemette 115822	(CD00-0769)	Sylvain Généreux, président	2 mars 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir discrédité un confrère, une institution.	audition sur culpabilité
		Louis L'Espérance, A.V.C.	3 mars 2010 à 9h30		Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	
		Gisèle Balthazard, A.V.A.			Concurrence déloyale.	
Roberto Milzi 123975	(CD00-0755)	François Folot, président	9 mars 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	audition sur culpabilité
		Louis Rouleau, A.V.A.	10 mars 2010 à 9h30		Recommandation inappropriée en assurances	
		Réjean Ross, A.V.A.	11 mars 2010 à 9h30		Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Christina Provost 128024	(CD00-0709)	Janine Kean, président	9 mars 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	poursuite - aud. culp
		Patrick Haussmann, A.V.C.	10 mars 2010 à 9h30		Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	
		Felice Torre, A.V.A.	11 mars 2010 à 9h30			
			12 mars 2010			

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
			à 9h30			
Jean-Claude Morin 124439	(CD00-0793)	Sylvain Généreux, président	15 mars 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	audition sur culpabilité
		Felice Torre, A.V.A.	18 mars 2010 à 9h30		Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.	
		Pierre Perreault, A.V.A.			Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	
Marc Beaudoin 101474	(CD00-0765)	Janine Kean, président	15 mars 2010 à 9h30	Hôtel Delta 2685, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1L 1C1	Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.	audition sur culpabilité
		Alain Côté, A.V.C.	16 mars 2010 à 9h30		Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	
		Bruno Therrien	17 mars 2010 à 9h30		Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	
			18 mars 2010 à 9h30		Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité. Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	
Chantal Leroux 121368	(CD00-0773)	François Folot, président	16 mars 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600,	Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.	audition sur culpabilité
		Marie Guédo Denise	17 mars 2010			

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Tétrault, A.V.C.	à 9h30	Montréal (Québec) H2X 4B8		
Robert Cusson 108590	(CD00-0772)	François Folot, président Marie Guédo Denise Tétrault, A.V.C.	16 mars 2010 à 9h30 17 mars 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur. Préavis de remplacement non expédié à l'assureur remplacé ou non remis au client. Excéder les limites de ses connaissances et/ou fausses représentations quant à son niveau de compétence. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition sur culpabilité
Arcangelo Biagioni 152749	(CD00-0783)	François Folot, président Catherine Felber, A.V.C. Denise Tétrault, A.V.C.	23 mars 2010 à 9h30 24 mars 2010 à 9h30 25 mars 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Avoir causé un découvert ou risque de découvert. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	audition sur culpabilité
Julie Letendre 142062	(CD00-0787)	François Folot, président Bernard Gilles Lacroix, A.V.C.	30 mars 2010 à 11h00	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec)	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.	audition culpabilité/ sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Antonio Tiberio		H2X 4B8	Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	
William Marston 122925	(CD00-0730)	François Folot, président Patrick Haussmann, A.V.C. Antonio Tiberio	31 mars 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur sanction